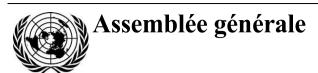
A/AC.105/INF/433/Add.1 **Nations Unies**



Distr. générale 1er février 2021 Français Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

> Renseignements fournis conformément à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale par les États qui lancent des objets sur une orbite ou sur une autre trajectoire extra-atmosphérique

Note verbale datée du 20 janvier 2021 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément au paragraphe 1 de la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1961, des renseignements supplémentaires concernant le satellite du projet de premier vol précurseur de nanosatellite d'une université kényane (1KUNS-PF), précédemment immatriculé par le Kenya (voir A/AC.105/INF/433), qui a cessé d'exister en juin

Le satellite, détenu et exploité par l'Université de Nairobi, est rentré dans l'atmosphère terrestre et n'était plus sur orbite terrestre le 12 juin 2020 à 23 heures, heure de Nairobi1.

¹ Les données relatives à l'objet spatial référencé ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 22 janvier 2021.

